



Trajets lors des week end de visite

Par **oranoe**, le **25/04/2009** à **14:08**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 7 ans et j'ai la garde de mes enfants; leur père a droit de visite un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Pour que mes enfants gardent un lien avec leur père j'ai acceptée de faire la moitié des trajets entre son domicile et le mien les week end de visite et pour les vacances quand c'était son tour de les avoir. Je voudrai savoir si je peux refuser de faire ces tajets. Ne doit il pas venir les chercher à mon (leur) domicile et les y ramener? Et si oui, comment l'y contraindre? quelle procédure suivre?
nje vous remercie de votre réponse

Par **caromaiwen**, le **25/04/2009** à **15:39**

Bonjour
Qu y a t il d inscrit sur le jugement de divorce?
Car en general c est inscrit.

Par **oranoe**, le **25/04/2009** à **17:49**

Effectivement, autant pour moi c'est stipulé sur le jugement de divorce. Il doit venir les chercher à notre domicile et les y ramener.
Autre chose, en cas de refus de sa part, par exemple il vient les chercher mais ne les ramène pas sous prétexte que c'est à moi de venir, dans ce cas quels sont mes recours?
nen tous cas merci de m'avoir répondu